DEPARTEMENT DE LA MANCHE

Commune de LE MONT-SAINT-MICHEL

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 11 JUILLET 2026

Le onze juillet deux mille vingt-six à neuf heures trente minute, le conseil municipal de la commune de Le Mont-Saint-Michel, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle d'Estouteville, sous la présidence de Monsieur Jacques BONO, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

BONO Jacques	BUISSON Maïté		
ROUX NELLY	GUICHARD Hervé	NICOLLE Marie	RIDEL François

Etaient absents les conseillers municipaux suivants :

NOLLEAU Philippe		

Personne excusée : 1
Procuration : 1 de M. Nolleau Philippe à M. Bono Jacques
Secrétaire de séance : *Nommé conformément à l'article L.2121-15 du CGCT* : Monsieur François Ridel

Nombre de membres en exercice : 7
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrages exprimés : 7
Quorum : 4

Convocation : 02/07/2026 Affichage : 02/07/2026

-*-*-*-*-

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 12.06.2026
- Désignation du secrétaire de séance
- Vérification du quorum
- Finances : Restauration Chapelle Saint Aubert – Demande de subvention mission MO
- Finances : CDG50 – Mission Tutorat – Convention nouvelle tarification

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

-*-*-*-*-

- **Compte rendu des décisions prises par le maire en vertu des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Aucune décision prise

Délibération n° 49.2026 – Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 juin 2026

Les membres du conseil municipal, à la majorité des présents approuvent les procès-verbaux du 12 juin 2026

Publié le : 10/10/2026 17:13 (Europe/Paris)
Collectivité : Le Mont-Saint-Michel
https://www.mairie-lemontsaintmichel.fr/documents_administratifs/82247

Délibération n° 50.2026 – FINANCES : Restauration Chapelle Saint Aubert – Demande de subvention mission AMO

Exposé du Maire

Dans le cadre du projet de restauration de la chapelle Saint-Aubert, la commune a déposé, le 24 juin 2026, une demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) pour le financement de la mission de maîtrise d'œuvre, via la plateforme démarches-simplifiées.

Mme GALBRUN a informé la commune que cette demande devait être appuyée par une délibération du Conseil municipal dans les meilleurs délais.

Par courrier en date du 25 juin 2026, la Direction régionale des affaires culturelles a accusé réception de cette demande et a confirmé sa recevabilité.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver la demande de subvention relative à la mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de la chapelle Saint-Aubert et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver la demande de subvention
- D'autoriser le Maire à signer tout document acte ou pièce nécessaire à l'instruction, à l'attribution et à la mise en œuvre de cette demande de subvention
-

Délibération n° 51.2026 – FINANCES – CDG50 – Mission tutorat – convention et grille tarifaire

Exposé du Maire

Monsieur Bono rappel au conseil municipal que Le Centre de gestion de la Manche assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié et le code général de la fonction publique.

Il précise que les missions institutionnelles découlent directement de la loi et sont financées par une cotisation obligatoire dont le taux est fixé annuellement par délibération du Conseil d'Administration du Centre de gestion dans la limite de 0.80% assise sur la masse des rémunérations versées aux agents des collectivités affiliées.

La mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, le Centre de gestion de la manche propose, au-delà des missions obligatoires, des missions facultatives. Dans ce cadre, il met sont expertise technique et méthodologique au service des collectivités et établissement publics pour le pilotage et la gestion de leurs ressources humaines.

Certaines missions facultatives, dans la mesure où elles sont financées par la cotisation additionnelle, sont mobilisables en dehors de ce conventionnement :

1. Formation d'une cohorte annuelle de secrétaires généraux de mairie,
2. Mise à disposition d'un outil de gestion des carrières, de production des actes administratifs (AGIRHE),
3. Assistance à la rédaction des actes de carrières,
4. Assistance en matière de retraite et invalidité,
5. Réunions territorialisées, ateliers et webinaires d'information et de sensibilisation,
6. Mise à disposition de fiches statutaires,
7. Newletter mensuelle de l'actualité RH,
8. Conseils en prévention des risques professionnels,
9. Formation des assistants de prévention,
10. Animation du réseau des préventeurs,
11. Accompagnement et conseil sur les aides en matière de handicap,
12. Assistance à la négociation et à la gestion des contrats d'assurance statutaire,
13. Assistance à la négociation et à la gestion des contrats de protection sociale complémentaire.

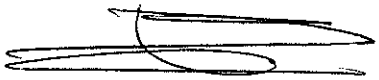
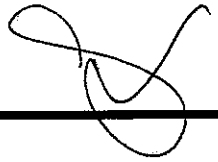
Publié le : 10/10/2026 17:13 (Europe/Paris)
Collectivité : Le Mont-Saint-Michel
https://www.mairie-lemontsaintmichel.fr/documents_administratifs/82247

D'autres missions nécessitent un conventionnement spécifique. Dans un souci de simplification et d'harmonisation des procédures administratives, le Centre de gestion propose la mise en place d'une convention-cadre. Celle-ci organise les modalités d'intervention et les dispositions financières. Cette convention est complétée par des conditions particulières d'utilisation pour certaines missions.

-*-*-*-*-

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucun membre du conseil municipal ne demande la parole, la séance est levée à 10 heures 45 minutes.
La présente séance contient 3 délibérations numérotées de 49/2026 à 51/2026.

Fait et délibéré les jours, mois, ans susdits.

Le Maire, Jacques BONO	
Le Secrétaire, François RIDEL	

Publié le : 10/10/2026 17:13 (Europe/Paris)
Collectivité : Le Mont-Saint-Michel
https://www.mairie-lemontsaintmichel.fr/documents_administratifs/82247

Publié le : 10/10/2026 17:13 (Europe/Paris)
Collectivité : Le Mont-Saint-Michel
https://www.mairie-lemontsaintmichel.fr/documents_administratifs/82247